

Séance ordinaire du 03 juillet 2024

L'an 2024, le 03 juillet 2024 à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUCK, José MARTIN Mmes Sylvie BRISSON, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Alice PLATRIEZ

EXCUSES :

Madame Emmanuelle FAVRE ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Monsieur Pascal COURTAZELLES ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Mme Laetitia DA COSTA
Madame Sylvie AYAYI ayant donné pouvoir à Mme Nanou LAURENTJOYE
Monsieur Cédric CHALARD
Madame Sylvie FONTENEAU
Monsieur

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Céline BAGOLLE

Date de convocation : 13/06/2024

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

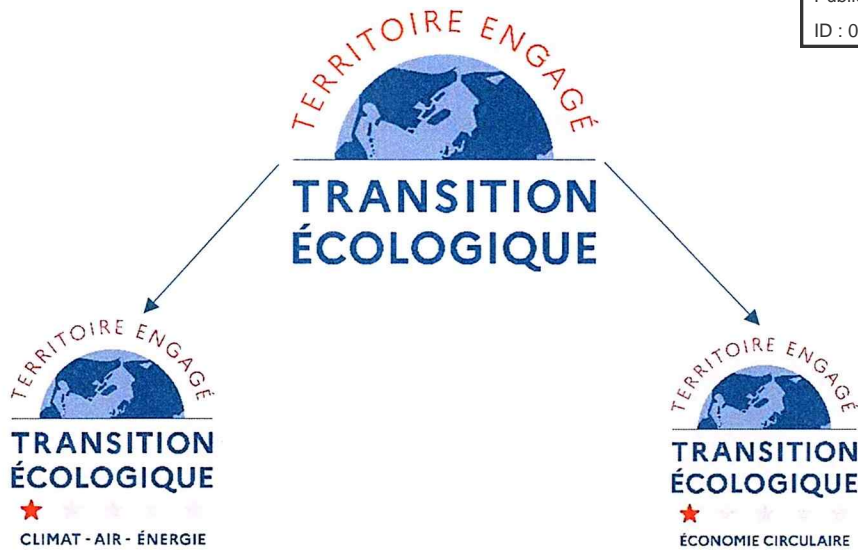
D.2024-07-12 : COT Passage en phase 2 et plan PCAET

La Communauté des Communes Les Rives de la Laurence s'est engagée dans une démarche de transition écologique dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) mais aussi au travers d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) d'une durée de 4 années (début 2023- fin 2026).

Rappel : Qu'est-ce que le COT ?

En 2022, l'ADEME s'est dirigée vers le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers pour que celui-ci anime, pour le compte des cinq communautés de communes, un Contrat d'Objectifs Territorial (COT). Ce contrat vise à apporter un soutien financier et technique aux ambitions précisées par les cinq Communautés de communes dans leurs PCAET.

Ce contrat implique l'application de la démarche de l'ADEME « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique » par les cinq communautés de communes (avec l'accompagnement du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers et de conseillers spécialisés).



A savoir : Plus d'un français sur deux vit sur un territoire qui utilise cette méthode pour piloter sa démarche de transition.

Processus du COT :

Contrat d'Objectifs Territorial	Objectifs
Phase 1 : étude (Début 2023 – mi 2024)	1-Réaliser les états des lieux « Climat Air Energie » et « Economie circulaire » de la CDC ; 2-Prévoir les actions permettant à la collectivité de s'engager dans une démarche d'amélioration continue, inscrite dans la durée, en faveur de la transition écologique ; 3- Délibérer l'engagement en phase 2.
Phase 2 : opérationnelle (Mi 2024 – fin 2026)	1-Travailler à l' application des actions pensées en phase 1 ; 2- Constater l'amélioration continue de la CDC dans la transition écologique.

Dans ce contexte, la Communauté des communes et le Pôle Territorial ont travaillé en 2023 et début 2024 à l'application de la démarche « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique ».

Résultats de l'état des lieux :

	Démarche	
	CLIMAT AIR ENERGIE	ECONOMIE CIRCULAIRE
/	« Territoire Engagé dans la Transition Ecologique »	
/	CLIMAT AIR ENERGIE	ECONOMIE CIRCULAIRE
Scores de la CDC Les Rives de la Laurence	20%	14,9%

Ces résultats précisent la performance globale de la politique territoriale de la CDC en matière de transition écologique.

Actions prévues

Est proposé par la commission PCAET de prévoir en phase 2 la réalisation des actions ci-dessous (tableau : Plan d'action COT/PCAET de la CDC).

Proposition finale de reformulation de l'action retenue	
Appliquer systématiquement les mesures du règlement d'assainissement	2024
Bilan annuel des consommations énergétiques et eau	2024
Budget dédié et Agent partiellement dédié aux actions PCAET et mobilités	2025
Budgéter les travaux et les réaliser	2025
Charte achats efficacité énergétique, véhicules	2024
Charte d'entretien nettoyage des rues	2024
Charte de construction à mettre en place pour promouvoir des méthodes constructives faisant appel, aux matériaux biosourcés, géosourcés ou issus de la déconstruction, aux orientations bioclimatiques des bâtiments...	2024
Charte de préservation de la biodiversité	2025
Clauses dans les contrats des prestataires	2024
Communication site internet + journaux CDC et communes	2024
Comptage de véhicules via les radars	2025
Contrats d'achat d'énergie verte à mettre en place	2026
Créer un comité de pilotage = bureau de CDC (dont les 6 maires) + commission PCAET	
Et cadrer ses actions	2024
Délibération adoptant le plan d'action PCAET et COT	2024
Délibération ZAEnR	2024
Développer les déplacements collectifs : - Renforcer/ créer des pôles multimodaux (PEM) au niveau des arrêts de car, aires de covoiturage et gares. Les PEM intègrent les services de stationnement (voiture et stationnement vélo sécurisé) et permettent de tisser l'organisation des rabattements vers les principales polarités générateurs de flux.	2024
Développer les dispositifs de «rue aux écoles» pour pacifier et sécuriser les abords des écoles aux heures d'entrée et sortie des élèves, accompagnement piétons des enfants entre les arrêts de bus et l'école...	2025
développer les dispositifs de «rue aux écoles» pour pacifier et sécuriser les abords des écoles aux heures d'entrée et sortie des élèves, accompagnement piétons des enfants entre les arrêts de bus et l'école...	2025
Élaborer une charte locale "logistique urbaine" reprenant les principes du cadre national, avec plan d'actions sur les GES et les polluants atmosphériques	2026
En utilisant les radars pédagogiques, compter les véhicules, et identifier les	2025
Encourager le marquage des vélos « bicycode » et informer sur les meilleures astuces contre le vol	
Favoriser des ateliers de réparation	
Développer des démarches innovantes autour des services vélos (vélos spéciaux, familiaux et vélo cargo)	2024
Établir des plans de déplacements scolaires, réaliser le cas échéant les travaux d'aménagement nécessaires aux abords des groupes scolaires pour la sécurisation des accès	2025
Faciliter la pratique du télétravail sur le territoire	2024
Faciliter la pratique du télétravail sur le territoire.	2024
Favoriser une stratégie des mobilités intégrée au projet de territoire intercommunal et coordonnée avec les démarches réalisées par les partenaires de la mobilité.	
Aborder l'interconnexion avec les pôles d'emplois de la rive droite de l'aire métropolitaine	2025
Formation des agents et mise en place de poubelles différenciées	2025

Formation des agents et mise en place de poubelles différenciées	2025	
former les agents des collectivités (communes et intercommunalité) et des élus à ces nouvelles pratiques	2025	
Former les élus et les techniciens sur les principes du Schéma directeur, via par exemple une demi-journée organisée par le CAUE	2025	
Informers sur la gestion intégrée des eaux pluviales : documents et/ou réunions d'informations spécialement conçus pour les particuliers	2025	
Informers sur les zones à risques et sur les comportements à adopter en cas d'inondation	2025	
Intégrer au règlement d'assainissement des normes permettant de limiter le ruissellement des eaux pluviales et la surcharge des collecteurs d'assainissement	2025	
Intégrer au ROB, aux plans pluri annuels	2025	
Lancer un AMI PV sur les biens CDC	2025	
Mettre en place un rappel à la loi	2024	
Mettre en place une politique de mobilités pour les salariés des collectivités (forfait mobilité, prêt vélo, ...) pour les trajets domicile travail mais également dans les déplacements professionnels, acheter et mettre à disposition des agents des vélos de service ou de vélos de fonction	2025	
Mise à disposition sur le site internet	2024	
Mise en place d'outils de covoiturage, primes à la mobilité des agents et de communication	2025	
Mise en place de pédibus, accompagnement piétons des enfants entre les arrêts de bus et l'école...		2026
Mise en place de zones 20, zones 30, d'écluses, radars et autres outils apaisant la vitesse et améliorant la protection des plus faibles	2024	
Mobiliser les médias à chaque réalisation	2024	
Modéliser les comportements des fleuves et des eaux pluviales et les inondations	2025	
Note de service sur l'usage des bâtiments publics et les déplacements	2024	
Organiser des campagnes de communication et des journées de sensibilisation pour que les ménages, entreprises, enseignants et professionnels de la petite enfance économisent eau et énergie : matériel hydroéconome, récupérateurs d'eaux pluviales, Journée économie d'énergie, sensibilisation aux éco-gestes.	2025	
pas compétent		
Pas prévu		
Plan modes actifs	2024	
Pour les locaux privés, les propriétaires et occupants doivent réduire leurs consommations en respectant les obligations de la loi. Rien n'interdit pour les constructions en deçà de ces seuils réglementaires de faire aussi un effort pour réduire les consommations.	2025	
Prévoir des animations sur les marchés du territoire/événements locaux, pour communiquer sur les démarches du PCAET (type Camion Développement Durable du CREAQ, , ...)	2025	
Réaliser des audits énergétiques des bâtiments publics	2024	
Réaliser un diagnostic de l'offre en stationnement et des pratiques actuelles		2026
Réaliser un schéma directeur d'assainissement et du pluvial	2024	
Résorber progressivement les discontinuités entre les itinéraires cyclables existants. Vers la réalisation d'un schéma des continuités cyclables express sur l'aire métropolitaine		2026
Réunions sur les mobilités	2025	
Revoir l'aménagement des cours d'écoles primaires afin d'en faire des îlots de fraîcheur, en désimperméabilisant voir déminéralisant les cours de récréation. Ces actions pourraient d'ailleurs aller de pair avec des réflexions menées en parallèle sur la manière de «dégenrer» les cours de récréation	2024	
Sensibilisation / Communication / formation des agents et élus	2025	
Suivi des résultats de la Plateforme Soliha	2024	
Suivi via le Sysdau des espaces consommés et dans les PLUs	2024	

Objectif de fin de COT pour la Communauté des communes (fin 2026)

ID : 033-243301249-20240704-2024_07_12-DE

/	Démarche	
	« Territoire Engagé dans la Transition Ecologique »	
/	CLIMAT AIR ENERGIE	ECONOMIE CIRCULAIRE
Scores de la CDC Les Rives de la Laurence	20%	18%
Amélioration continue dans la transition écologique : Objectifs à atteindre pour la CDC Les Rives de la Laurence (fin 2026 – début 2027)	50%	50%

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **Confirmer** l'engagement de la collectivité dans la phase Opérationnelle (=phase 2) du PCAET et du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) ;
- **Valider** le Plan d'action COT / PCAET de la CDC tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- **Confirmer** l'engagement de la collectivité dans la phase Opérationnelle (=phase 2) du PCAET et du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) ;
- **Valider** le Plan d'action COT / PCAET de la CDC tel que présenté ci-dessus.

Fait à Saint-Loubès, le 04 juillet 2024

Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Céline BAGOLLE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr